Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250501-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations, dont bénéficie les habitants de la commune de Maffliers, dans leurs actions ;

Entendu le rapport présenté le 22 mai 2025 par Madame Nadia JOURNO Adjointe déléguée aux associations.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250501-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide avec 14 voix pour et 2 abstentions (MARLHENS Jean-Henri et LUCHIER Lisa) :

- D'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2025 ci- dessous
- Dire que les crédits sont inscrits au chapitre 6574 du budget principal 2025

Nom de l'association	Nature de l'association	Subvention 2024	Subvention 2025
USMBM	Sport	3 800	4100
ALM	Sport	4 000	4000
ADEAS	Centre de loisirs	2 200	2900
AREC	Nuisance aérienne	100	100
Arts et Loisirs	Culture	800	1000
Club âge d'or	Club des séniors	200	200
EXAVOCEM	Chant Chorale	300	300
Comité des Fêtes	Evènementiels	8 000	4000
Pompiers de Presles	Secours	300	300
Notre Dame des Champs	Eglise de Maffliers	800	800
AS Lycée de Domont	Sport	100	100
Assoc Musicale de Montsoult	Musique	100	100
Chaine de vie	Amélioration cadre de vie	500	300
F5	Sport	300	150
La Croix Rouge	Aide humanitaire	600	600
Atout Sport GV	Sport et santé adapté	200	300
Total subventions		22 300	19 250

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : ……

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250501-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations, dont bénéficie les habitants de la commune de Maffliers, dans leurs actions ;

Entendu le rapport présenté le 22 mai 2025 par Madame Nadia JOURNO Adjointe déléguée aux associations.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250501-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide avec 14 voix pour et 2 abstentions (MARLHENS Jean-Henri et LUCHIER Lisa) :

- D'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2025 ci- dessous
- Dire que les crédits sont inscrits au chapitre 6574 du budget principal 2025

Nom de l'association	Nature de l'association	Subvention 2024	Subvention 2025
USMBM	Sport	3 800	4100
ALM	Sport	4 000	4000
ADEAS	Centre de loisirs	2 200	2900
AREC	Nuisance aérienne	100	100
Arts et Loisirs	Culture	800	1000
Club âge d'or	Club des séniors	200	200
EXAVOCEM	Chant Chorale	300	300
Comité des Fêtes	Evènementiels	8 000	4000
Pompiers de Presles	Secours	300	300
Notre Dame des Champs	Eglise de Maffliers	800	800
AS Lycée de Domont	Sport	100	100
Assoc Musicale de Montsoult	Musique	100	100
Chaine de vie	Amélioration cadre de vie	500	300
F5	Sport	300	150
La Croix Rouge	Aide humanitaire	600	600
Atout Sport GV	Sport et santé adapté	200	300
Total subventions		22 300	19 250

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : ……

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250502-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 40 ANS DE L'ASSOCIATION ARTS & LOISIRS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'Association Arts & Loisirs à l'organisation de l'anniversaire de ses 40 ans en date du 03 décembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250502-DE

Considérant que la commune souhaite participer au financement de la manifestation pour les 40 ans de l'association Arts & Loisirs ;

Considérant que la subvention exceptionnelle octroyée permettra de participer au financement de la manifestation pour les 40 ans de l'association Arts & Loisirs dont bénéficie les maffliérois(e)s de la commune de Maffliers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, le Maire, à verser une subvention exceptionnelle de 1100,00 euros à l'association Arts & Loisirs ;
- **De donner** pouvoir à Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette décision

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

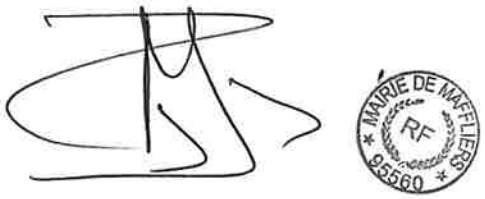

Publication le : .....

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250503-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION CHAINE DE VIE POUR L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE LITTÉRAIRE DE MONSIEUR JEAN-MARC MORICEAU

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la conférence littéraire de Jean-Marc MORICEAU organisée par la mairie de Maffliers au profit des maffliérois(e)s ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250503-DE

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association CHAINE DE VIE pour un montant de 200,00 €

Considérant que l'association CHAINE DE VIE a pris en charge les frais généraux d'organisation de l'évènement « Conférence littéraire de monsieur Jean-Marc MORICEAU » en particulier les frais de déplacement de Monsieur MORICEAU ;

Considérant que l'évènement a eu lieu le dimanche 06 avril 2025 à 15h00 dans la Maison du Village, 10 rue de Paris 95560 Maffliers ;

Considérant que la conférence littéraire portait sur la sortie en librairie d'un nouvel ouvrage portant sur un personnage historique de la vie au 17ème siècle de Maffliers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, le Maire, à verser une subvention exceptionnelle de 200,00 euros à l'association CHAINE DE VIE ;
- **De donner** pouvoir à Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

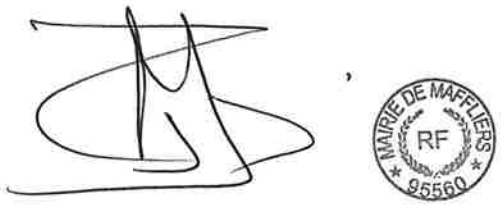

Publication le : ……

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250504-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – ABONDEMENT AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250504-DE

Vu la demande d'abondement au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Départemental du Val-d'Oise en date du 19 février 2025 ;

Considérant que le Fonds de Solidarité pour le Logement géré par le Département du Val-d'Oise intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou des familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement ;

Considérant que cette aide est primordiale, non obligatoire pour favoriser l'insertion sociale, préserver la cellule familiale, et permettre à nos concitoyens qui ne disposent pas de ressources suffisantes, d'accéder ou de demeurer dans un logement ;

Considérant que la commune de Maffliers souhaite participer au Fonds de Solidarité pour le Logement afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé ou social de la commune ;

Pour précision, sur la commune de Maffliers, en 2024, sept dossiers traités pour un montant total de 7706,03€ répartis comme suit :

MAFFLIERS	MONTANT ACCORDE	NOMBRE DE DOSSIERS
Accès au logement ARG	2 141,74 €	4
Maintien dans les lieux AFIL	5 185,00 €	2
Energie DENER	379,29 €	1
TOTAL	**7 706,03 €**	**7**

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. La participation de la commune de Maffliers a pour base 0,27 € /habitant soit 482,67 €;

Entendu l'exposé présenté le 22 mai 2025 par Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, le Maire de la commune de Maffliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, le Maire, à abonder au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département du Val-d'Oise à hauteur de 482,67 € ;
- **De donner** pouvoir à Monsieur Jean-Christophe MAZURIER, le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette décision ;

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : ……

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250505-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR RÉALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT CONCERNANT « LA RÉNOVATION COMPLÈTE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC» DE 5 RUES DE LA VILLE DE MAFFLIERS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250505-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions du Département concernant le projet « la Rénovation complète du parc d'éclairage public » de 5 rues de Maffliers :

- Rue de Paris
- Rue des Fougères
- Rue des Marronniers
- Rue de la Ferme
- Ruelle aux Loups

Cette rénovation concerne l'ensemble du parc d'éclairage public pour un passage en LED sur l'ensemble de ces 5 rues, soit 46 lanternes.

Ce projet de rénovation énergétique s'élève à 74 769,64 € HT soit 89 723,57 € TTC.

Le taux de subvention demandé est de 15 % soit 11 215,44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions du Département concernant le projet « la Rénovation énergétique de l'éclairage public » de 5 rues de Maffliers : Rue de paris ; Rue des Fougères ; Rue des Marronniers ; Rue de la Ferme ; Ruelle aux Loups, d'un montant de 11 215,44 € HT

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

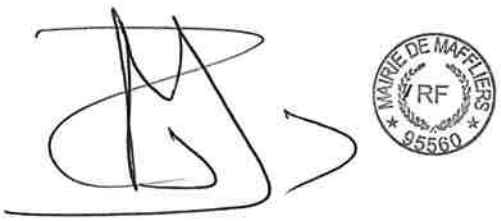

Publication le : ……

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250507-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR RÉALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'ÉTAT AVEC LE FONDS VERT 2025 CONCERNANT « LA RÉNOVATION COMPLETE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC » DE 5 RUES DE LA VILLE DE MAFFLIERS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250507-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions de l'État avec le Fonds vert 2025 concernant le projet « la Rénovation complète du Parc d'éclairage public » de 5 rues de Maffliers :

- Rue de Paris
- Rue des Fougères
- Rue des Marronniers
- Rue de la Ferme
- Ruelle aux Loups

Cette rénovation concerne l'ensemble du parc d'éclairage public pour un passage en LED sur l'ensemble de ces 5 rues, soit 46 lanternes.

Ce projet de rénovation énergétique s'élève à 74 769,64 € HT soit 89 723,57 € TTC.

Le taux de subvention demandé est de 20 % soit 14 953,93 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions de l'État avec le Fonds vert 2025 concernant le projet « la Rénovation complète du Parc d'éclairage public » de 5 rues de Maffliers : Rue de paris ; Rue des Fougères ; Rue des Marronniers ; Rue de la Ferme ; Ruelle aux Loups, dont le taux de subvention demandé est de 14 953,93 € HT

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : ……

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250508-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-08

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – AVENANT N°1 AU LOT N°1A - « ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES DES COLLECTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE RESTREINT » DU MARCHÉ N°2019-05

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250508-DE

Vu la délibération n°2020-05-06 du 25 mai 2020 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attributions du Conseil Municipal ;

Vu le lot n°1 - « Assurance des Dommages aux biens et risques annexes des collectivités présentant un risque restreint » du marché n°2019-05 de la commune de Maffliers, conclu entre la ville et la SMACL Assurance, représenté par Madame Aurore NUNES SANCHEZ, souscriptrice, le 1er janvier 2020, notifié le 28 janvier 2020 ;

Considérant la nécessité pour la Ville de souscrire des contrats d'assurances incendie, accidents et risques divers (IARD) ;

Considérant qu'à cet effet, le lot n°1 - « Assurance des Dommages aux biens et risques annexes des collectivités présentant un risque restreint » du marché n°2019-05 de la commune de Maffliers, conclu entre la ville et la SMACL Assurance, représenté par Madame Aurore NUNES SANCHEZ, souscriptrice, le 1er janvier 2020, notifié le 28 janvier 2020 ;

Considérant qu'au regard des modalités de calcul de la cotisation, celle-ci est fixée chaque année en considération de ces éléments ;

Considérant qu'il y a eu un taux de sinistralités important sur l'année 2024 dû en parti à différents actes de vandalisme au sein de l'enceinte de l'école du Cedre ;

Considérant que la SMACL au regard de ces sinistres a recalculer la cotisation annuelle à partir du 1er janvier de l'année 2026;

Considérant que la cotisation annuelle est à **11 107.20 € HT** hors indexation contractuelle et sur la base d'une superficie assurée de **6 434 m²** (au 01/01/2025) soit un taux de **1.72633 € HT/m² non indexé** ;

Les conditions tarifaires sont établis au regard de la fiscalité en vigueur. Elles ne tiennent pas compte de l'évolution des taxes et contributions réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le paiement de la cotisation annuelle de l'avenant n°1 au lot n°1- « Assurance des Dommages aux biens et risques annexes des collectivités présentant un risque restreint » s'élevant à **11 107.20 € HT/m²** hors indexation contractuelle et sur la base d'une superficie assurée de **6 434 m²** (au 01/01/2025) soit un taux de **1.72633 € HT/m² non indexé** ;

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250509-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025 A DIX-NEUF HEURES ET CINQUANTE-TROIS MINUTES

DEL 2025-05-09

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 09
Pouvoirs : 07
Absents : 03
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures et cinquante-trois minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 mai 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BIDEAULT Michaël	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice	THEVENET Véronique

Absents excusés :

LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
MAZURIER Magali	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Absents :

BAUCOURT Héloïse	BOE Estelle	THAMS Aurélie

Secrétaire de séance : PRACHE Sylvaine

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE MANOIR NOTRE DAME 2025

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n°1 du budget annexe Manoir Notre Dame afin d'ajuster les crédits et dépenses supplémentaires.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-11, L. 5217-10-6 et L. 2122-22, L.2121-29 et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250612-DEL20250509-DE

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu l'arrêté de 9 décembre relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 02 du 19 octobre 2023 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M 57,

Vu la délibération 2025-04-12 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu la délibération du conseil municipal n° 07 en date du 23 novembre 2023 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel),

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de dépenses sur le budget annexe Manoir Notre Dame lié à l'abandon du chapitre 022 (nomenclature M14) dans la nomenclature M57,

Considérant que les virements de crédits à effectuer ne modifieront ni l'équilibre du budget, ni n'augmenteront les dépenses d'investissements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au vote de crédit(s) / dépense(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2025 à la majorité avec 12 voix pour et 4 voix contre (MARLHENS Jean-Henri, LUCHIER Lisa, BIDEAULT Michaël, VANEECKLOOT Martine) :

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
022		Dépenses imprévues	- 4 000,00
023		Virement à la section d'investissement	+ 4 000,00
		Total	**0,00**

COMPTES RECETTE D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 4 000,00
		Total	**+ 4 000,00**

COMPTES DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	1641	Emprunts et dettes	+ 4 000,00
		Total	**+ 4 000,00**

Fait et délibéré le 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....